

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE de BLESSAC

DEPARTEMENT

Séance du 17 novembre 2006

L'an deux mille six et le 17 novembre à 19 heure(s) 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de:

CUISSET Robert, Maire

Présents : CUISSET, DURAND, LECLERE, SAUVIAT,  
GERMOUTY, ARTETA, AUXIETRE  
EXCUSES : RAMBERT, MIGOT, BIALOUX



NOMBRES DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	07

Date de la convocation

10/11/2006

Date d'affichage

10/11/2006

A (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s) : DURAND Serge

Objet de la Délibération : Motion concernant le desserte ferroviaire du département de la Creuse

Les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif- la ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges-pénaliserait lourdement la Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Les élus demandent :

\* la modernisation de la ligne historique La Souterraine - Chateauroux - Vierzon - Paris avec pour objectif de placer La Souterraine à 2 heures de Paris.

\* l'aménagement de la ligne Guéret - Limoges avec la suppression du rebroussement et l'électrification.

\* une meilleure interconnexion entre le TER bus interrégional desservant la façade Est creusoise ( Mérinchal, Auzances - Evaux - Chambon, Budelière ) et les trains au départ de Montluçon.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

Pour copie conforme :

En Mairie, le 21 novembre 2006  
le Maire,